

Conseil municipal du 20 février 2025

Procès-verbal

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le vingt-février, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de **LANGON**, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean -Yves COLLEAUX, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **le 14 février 2025.**

Présents : Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Gilles COUANAULT, Mr Christian COUPARD, Mme Véronique DROUET, Mme Maryvonne GAUVIN, Mme Agnès ELINE, Mr Philippe GERARD, Mme Andrée LE ROUX, Mme Anne Sophie MOREL, Mme Hélène RIO, Mr Olivier RONDEAU, Mr Bertrand ROUINSARD.

Absents excusés : Mr Jean-Marie MEILLERAY a donné pouvoir à Mr Jean Yves COLLEAUX, Mr Julien COLIN a donné pouvoir à Mr Christian COUPARD.

Absents non excusés : Mme Marie DONAGHY

Secrétaire de Séance : Mme Véronique DROUET.

Mr le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Ressources humaines : recrutement d'agents contractuels
- Demande de subvention de l'école Saint Gabriel de Sainte Anne sur Vilaine
- Acquisition de terrains - Parcelles ZS 60 et 61
- Proposition d'acquisition de la parcelle KOTAN ZS n°62
- Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment Terrena
- Retour sur la délibération N° 2024-085

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 19/12/2024 et 23/01/2025

Mr le Maire soumet à l'approbation les procès-verbaux des réunions de Conseil des 19 décembre 2024 et 23 janvier 2025.

Décision : approuvé à l'unanimité

2. Validation du coût élève de l'école publique

Mr le Maire rappelle la nécessité de calculer le coût moyen annuel d'un élève en élémentaire et en maternelle scolarisé à l'école publique Léo Ferré. A la rentrée de 2024 étaient scolarisés 98 élèves dont 38 en maternelle et 60 en primaire.

Les coûts moyens par élève de l'école publique sont les suivants pour 2025 (compte administratif 2024) :

- Elève de maternelle : 1 883.74 € ;
- Elève de primaire : 536.39 €.

Ce coût permet ensuite de demander aux communes d'origine des élèves extérieurs à Langon de verser une participation financière. Ce montant servira de base de calcul pour demander la participation annuelle aux communes :

- de Sainte Anne pour 4 élèves (2 maternelles + 2 primaires)

- et de la Chapelle de Brain pour 8 élèves (1 maternelle + 7 primaires).

Estimation de la recette pour 2025 : 10 478.68 €

Ces montants sont ceux qui servent également de référence pour le versement de la subvention relative au contrat d'association de l'école St Gabriel de Ste Anne. Sont concernés 18 langonnais dont 6 maternelles et 12 primaires.

Estimation de la dépense 2025 : 17 739.05 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de valider le coût élève de l'école publique pour l'année 2025, comme indiqué ci-dessus.

Décision : approuvé à l'unanimité

Les élus évoquent la problématique de baisse des effectifs scolaires, liée notamment à la baisse de la natalité.

3. Gratification pour un stagiaire

La Commune a signé une convention de stage avec un jeune langonnais préparant un Bac pro Aménagements Paysagers à la MFR VALLONS DE VILAINE de Guipry-messac. Ce stage d'une durée de 12 semaines a commencé le 20 janvier 2025 pour se terminer le 4 juillet 2025.

La convention stipule qu'une gratification peut être allouée au stagiaire. Lorsque la durée du stage est supérieure au cours d'une même année scolaire, à 2 mois consécutifs ou non, la période de formation en milieu professionnel fait l'objet d'une gratification versée mensuellement. Son montant correspond à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale soit 4.35 € de l'heure.

Le stagiaire a demandé une gratification de 300 € ; Mr le maire propose lui verser la somme de 400 € en deux fois, soit 200 € par mois.

Décision : approuvé à l'unanimité

4. Décisions prises dans le cadre de la délégation donnée au maire

DECISIONS PRISES dans le cadre de la délégation donnée au maire			
Date	Objet	Entreprise	Montant TTC
27/01/2025	ORDINATEUR + IMPRIMANTE SERVICE TECHNIQUE	TBI	2 532,72 €
21/01/2025	PRODUITS ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX	PLG	1 103,92 €
14/02/2025	ENGRAIS	KABELIS	1 696,72 €
19/02/2025	REPRESENTATION EN JUSTICE-IMMEUBLE EN PERIL 23 LA GARE	CABINET COUDRAY	2 704,00 €

Le conseil prend acte des décisions du Maire.

5. Ressources humaines : recrutement d'agents contractuels

Création de poste non permanent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu d'un accroissement (*temporaire*) ou (*saisonnier*) d'activité dans les services suivants : service technique, administratif, école, cantine, accueil de loisirs et médiathèque, le Maire demande au Conseil l'autorisation à recruter dans ce cadre.

Pour information, à ce jour 3 agents sont recrutés dans ce cadre sur des emplois non permanents :

- Service technique : 1 agent à 35/35^{ème}.
- Service périscolaire : 1 AESH à 6.53/35^{ème}.
- Restauration accueil de loisirs : 1 agent de restauration à 4.35 /35^{ème}.

Création de poste non permanent pour assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles

Considérant la nécessité de créer des emplois non permanents compte tenu du besoin de remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les services suivants : service technique, administratif, école, cantine, accueil de loisirs et médiathèque, le Maire propose de recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires.

Ces agents assureront des fonctions relevant de la cat B ou C, à temps complet ou à temps non complet ; la rémunération sera déterminée selon la nature des fonctions et leur profil et sera limitée à l'indice terminal du grade de référence de la catégorie hiérarchique concernée.

Décision : approuvé à l'unanimité

6- Demande de subvention de l'école Saint Gabriel de Sainte Anne sur Vilaine

Mr le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de subvention de l'école St Gabriel de Ste Anne-sur-Vilaine. Afin de financer un voyage scolaire aux châteaux de la Loire prévu du 25 au 27 juin 2025, l'école St Gabriel demande une subvention de participation pour les 17 élèves habitant Langon. La Commune de Ste Anne participe à hauteur de 15 € par élève ; Mr le Maire propose d'octroyer le même montant, soit la somme de 255 € (17 élèves X 15 €).

Décision : approuvé à la majorité des membres, Mme Hélène RIO ne prenant pas part au vote.

7- Acquisition de terrains - Parcelles ZS 60 et 61

Mr le Maire fait part à l'Assemblée de la réponse apportée par Mr Jean PERRON quant à la proposition faite par la Commune pour l'acquisition des 2 parcelles lui appartenant et situées « le Clos », route de la gare, entre le Hameau de Plaisance et le cimetière. Mr PERRON accepte de vendre à la Commune la parcelle cadastre ZS n°60 d'une contenance de 6680 m², et la parcelle ZS n°61 d'une contenance de 4710 m² au prix de 4.50 € le m², soit un prix total de 51 255 € (11390 m² X 4.50€) sans les frais. Mr le Maire demande au Conseil de se prononcer sur cet achat de terrains et propose de désigner Maître LUCAS de NOTA BENE pour rédiger l'acte.

Décision : approuvé à l'unanimité

8- Proposition d'achat de la parcelle KOTAN ZS n° 62

Mr le Maire propose de faire une proposition d'achat de la parcelle appartenant à KOTAN et cadastrée ZS 62 d'une surface de 11380 m² au prix de 4,50€ le m² net vendeur, soit un prix total de 51 210 €, hors frais.

Le Maire précise que le liquidateur judiciaire transmettra l'offre d'achat au juge qui demandera l'avis aux créanciers hypothécaires et communiquera sa décision d'ici l'été.

Mr le Maire précise que l'ANCT va accompagner la Commune pour mener une étude globale de réhabilitation du Hameau de plaisance. Ces parcelles pourront être intégrées à l'étude, l'idée étant de densifier le secteur compris entre la gare et le Hameau. Par ailleurs une étude sur l'implantation de commerces sur ces nouvelles parcelles, va bientôt être livrée par la Chambre de Commerce.

Décision : approuvé à l'unanimité

9- Choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment Terrena

Mr le Maire informe l'Assemblée de la réception du cabinet d'architectes TAHANA d'un devis relatif à une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de réhabilitation du bâtiment Terrena situé au 71 La Gare.

La prestation dont le montant s'élève à 14 320 € HT comprend les missions suivantes :

- Esquisses et études d'avant-projet
- Etudes de projet
- Assistance pour la passation des contrats de travaux
- Préparation de chantier
- Direction de l'exécution des contrats de travaux
- Assistance aux opérations de réception.

Décision : approuvé à l'unanimité

10- Modification de la délibération N° 2024-085

Par délibération en date du 19/12/2024, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025.

Le Bureau des Finances locales de la Préfecture rappelle que les crédits ouverts à la section d'investissement du budget N-1 recouvrent les dépenses inscrites au BP, au BS et aux DM, déduction faite des crédits nécessaires au remboursement de la dette, des restes à réaliser, des reports et des dépenses imprévues.

Or les montants indiqués dans la délibération prennent en compte les restes à réaliser. Ainsi, les montants sont supérieurs au quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent. Il y a donc lieu de modifier la délibération comme suit. Les crédits pris en compte concernent les chapitres 20, 21 et 23 comme indiqué dans le tableau ci-dessous. L'enveloppe de crédits ouverts par anticipation est de 50 000 € ; la ventilation budgétaire retenue est la suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	Autorisation 2025	
Objet de la dépense	Article	Prévisions 2024	maxi 25%	Crédits autorisés
Frais d'études	203	657 000,00 €	164 250,00 €	20 000,00 €
Concessions et droits similaires	2051	10 000,00 €	2 500,00 €	
Subv d'équipement versée-Batiments et installations	204112	20 000,00 €	5 000,00 €	
Terrains nus	2111	165 000,00 €	41 250,00 €	
Terrains bâtis	2115	50 000,00 €	12 500,00 €	
Installations de voirie	2152	3 000,00 €	750,00 €	
Matériel et outillage technique	2157	5 000,00 €	1 250,00 €	
Autres insatll. Matériel et outillage	2158	12 000,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €
Matériel de transport	2182	14 000,00 €	3 500,00 €	- €
Matériel informatique	2183	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
Matériel de bureau et mobilier	2184	9 000,00 €	2 250,00 €	2 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	2188	156 166,36 €	39 041,59 €	2 000,00 €
Immobilisations corporelles en cours	231	1 270 720,91 €	317 680,23 €	21 000,00 €
Immobilisations financières-Titres immobilisés	271	10 000,00 €	2 500,00 €	
Total dépenses d'investissement		2 391 887,27 €	597 971,82 €	50 000,00 €

Décision : approuvé à l'unanimité

11- Informations et questions diverses

Informations diverses

Inondations

Mr le Maire revient sur les inondations pour lequel le Plan communal de Sauvegarde a été déclenché fin janvier. Il remercie les élus et agents qui ont été mobilisés pendant cette période. Au bilan, 44 maisons ont été impactées, et 13 foyers ont été évacués dont 3 relogés dans le gîte pèlerin et 2 dans le gîte d'urgence.

Réunion d'information prévue le 20/03/2025 à Guéméné-Penfao au sujet de la lutte contre les inondations et les aides financières. Une information va être envoyée par la mairie à tous les sinistrés.

Mr le Maire fait part de l'initiative à la Chapelle de Brain qui a fait appel aux volontaires pour nettoyer les bords du halage.

Sensibilisation à la cybersécurité faite par Mégalis – Réunion de lancement prévue le 30/04/2025 pour les élus et agents.

Rappel de l'obligation de débroussaillage : entre le 15/09 et le 15/03. Langon a un fort risque d'incendie, il est donc nécessaire de prévenir les propriétaires de bois.

Projet éolien de Saint Ganton : l'enquête publique va démarrer.

Questions diverses

Mr Couanault prévient qu'un arbre est tombé à Port de Roche.

Fin de la séance à 21 h 00

Fait à Langon, le 14/03/2025

Le Maire,
Jean Yves COLLEAUX

La secrétaire de séance,
Véronique DROUET

